



THAL-Infos

N°25
N°25
décembre 2008
décembre 2008



Téléphone : 03 88 91 20 87
Fax 03 88 91 20 87
@ mairie.thal.marmoutier@wanadoo.fr

Sommaire :

Le mot du Maire	p.3
Les travaux de vos élus	p.4
Les chantiers en cours et à venir :	
- la forge	p.6
- le home St Joseph	p.7
Les évènements de la commune :	
- le fleurissement, la fontaine à St Gall	p.9
- le 13 juillet	p.10
- se souvenir (11 nov)...	p.11
Les échos de la vie associative :	
- la cochonaille	p.12
- la Gungelstub	p.13
- le badminton à Thal	p.14
- les Sapeurs Pompiers	p.15
- les vingt ans de l'ASC Brotsch	p.16
- randonneurs et gym	p.18
- remise de médailles diocésaines	p.19
Les nouvelles de nos écoles	
- la Directrice d'école part en retraite	p.20
- le mot des maternelles et du CP	p.21
Environnement :	
- cadre de vie, covoiturage ...	p.23
- les ordures ménagères	p.26
Etat Civil	
- naissances, mariages, anniversaires...	p.27
Infos pratiques et diverses :	
- les impôts locaux	p.30
- quoi de neuf à la Com Com	p.35
- petite enfance	p.37
- calendriers des manifestations	p.38
- infos pratiques hiver 08/09	p.39

Publication

**Dépôt légal
décembre 2008**

**Directeur de publication
Le Maire de Thal-Marmoutier**

**La rédaction remercie toutes les
personnes qui ont contribué à la
réalisation de ce bulletin
communal pour :**

**la rédaction d'articles,
les images...**





Le mot du Maire

Chers Thaloises et Thalois,

A la lecture de ce n° 25, la nouvelle équipe municipale aura à son actif neuf mois de mandature. Neuf mois consacrés à poursuivre et terminer les actions en cours, à réfléchir et à amorcer le programme élaboré.

Aujourd'hui nous sommes en mesure de vous faire part des réalisations en cours et celles à venir.

En effet les travaux de collecte des eaux de pluie du printemps nous ont permis une extension de la surface de l'atelier communal avec un enrochement pour retenir le remblai. Le prochain remplacement des algecos par des nouveaux mis à disposition par la Communauté des Communes pour le périscolaire nous permettra de réutiliser les anciens pour l'aménagement du local des pompiers. Ce local devrait trouver sa place d'ici le printemps.

Quant à la salle de classe de l'ancienne école de St Gall, elle a fait l'objet d'un rafraîchissement des tapisseries, peintures et du parquet et pourra ainsi accueillir les réunions et ateliers de la Gungelstub ressuscitée de ses cendres à la grande satisfaction des personnes présentes lors des différentes réunions. Le permis de construire du Home, dont l'avis défavorable remontait à mars 2007, a été délivré le 20 mai 2008 suite aux démarches entreprises dès notre prise de fonction.

Les cours de gymnastique dynamique ont également débuté mi-octobre à raison d'une fois par semaine, la gymnastique douce est programmée pour le 9 janvier 2009 (les vendredis de 14 h à 15 h) L'arrivée de Mme Carole KLEIN au cours préparatoire a été l'occasion de réorganiser l'aménagement de la salle de classe avec la mise en ligne des huit ordinateurs. Quatre ordinateurs complètent l'équipement de l'école maternelle.

Je voudrais aussi souligner le troisième prix pour le fleurissement au niveau de la Communauté des Communes et profiter de cette occasion pour féliciter les ouvriers communaux mais aussi remercier les personnes qui ont accepté l'entretien et l'arrosage des massifs et des fleurs.

Nous avons également entrepris les démarches pour rénover les cuisines de la salle Jeanne d'Arc, rénovation qui s'accompagnera d'une démolition du bâtiment actuel de la cuisine et une petite extension pour donner au Mille Club plus de surface et pouvoir ainsi accueillir des fêtes de famille et autres manifestations.

Et la forge ? Ce don de Madame Elise Distel constitue un édifice remarquable, témoin d'un passé où le béton n'était pas roi, où chaque pierre ramassée avait son utilité. Avec votre aide, nous souhaitons en faire un lieu de mémoire de notre village.

Je ne voudrais pas oublier les travaux d'eau et d'assainissement des Chalets du Géroldseck qui devraient être terminés fin septembre 2009. Suivront dans un avenir proche, en coordination avec la commune de Reinhardsmunter, les travaux de voirie et réseaux secs.

Enfin l'accès internet : après le WIFI, les promesses de la fibre optique (NRAZO), voici le WIMAX, technologie par ondes radio, financé par le Conseil Général et dont la mise en service est annoncée pour mi-janvier 2009. Est-ce le bon choix ? L'avenir nous le dira.

Il me reste au nom de l'équipe du Conseil Municipal à vous adresser nos meilleurs vœux pour l'année 2009 et avec vous, faire de notre village, un endroit où il fait bon vivre en harmonie avec notre environnement.

J.-C. DISTEL

Les travaux de vos élus

Le Conseil Municipal se réunit systématiquement tous les premiers lundis du mois à 20H30 à la mairie de THAL. Les réunions sont publiques.

Principales décisions du Conseil Municipal du 1^{er} juillet au 30 novembre 2008

7 juillet 2008

- Fixation de la Redevance totale 2008 due par France Telecom au titre de l'occupation du domaine public : 540,56 Euros

Participation éventuelle de la commune au financement pour la réalisation de trottoirs et des entrées de propriétés privées : le Conseil municipal, décide de refuser toute participation financière communale liée à des travaux de trottoirs et d'entrées de propriété réalisés à l'initiative des propriétaires.

1^{er} septembre 2008

- Adhésion à la Fondation du patrimoine
- Fixation des règles et conditions de dépose de matériaux sur le site de l'ancienne carrière communale. M. le Maire présente l'arrêté municipal y afférent.
- Projet de rénovation du Mille club : M. le Maire expose au Conseil Municipal le compte rendu de l'entretien qu'il a eu avec l'architecte conseil du CAUE (Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) dans le cadre du projet de rénovation du Mille Club et notamment de la cuisine. Le CAUE proposera un contrat d'assistance technique.

3 novembre 2008

- Fixation des tarifs annuels de la bibliothèque applicables au 1er janvier 2009 :
 - o 8 Euros pour les habitants de Thal-Marmoutier
 - o 10 Euros pour les membres non domiciliés dans la commune
- Fixation du coût des interventions pour des travaux d'entretien, effectués à titre exceptionnel par la commune, en cas de non-respect par un tiers de l'obligation d'effectuer lesdits travaux soit 35 Euros de l'heure
- Renouvellement des concessions des sources à M. Gilbert OSTERTAG et à Mme Irène MOCKEL pour un loyer annuel de 50 Euros

1er décembre 2008

- Dans le cadre de la restauration de la Forge, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir auprès d'un particulier 10 m³ de pierres anciennes pour un montant de 400 €.

Heures d'ouverture de la bibliothèque :

Mardi : 19 h à 20 h 30

Mercredi: 16 h à 18 h

Jeudi : 16 h 10 à 18 h



Commune de THAL-MARMOUTIER

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE LA DEPOSE DE MATERIAUX DANS L'ANCIENNE CARRIERE COMMUNALE

Le Maire de la Commune de Thal-Marmoutier

Vu la loi du 13 juillet 1992, relative à l'élimination des déchets ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2212-2, L 2224-13 à L 2224-17 ;
Vu l'arrêté préfectoral portant règlement sanitaire départemental.

Considérant qu'il existe une déchetterie intercommunale à laquelle ont accès tous les habitants de Thal-Marmoutier depuis le 1er avril 1999.

ARRETE

Article 1 : Tout dépôt de matières diverses (tel que déchets ménagers - bois - plastique - déchets verts - métaux - appareils divers - produits chimiques ou sanitaires, etc.) est strictement interdit.

Article 2 : Par exception à l'article ci-dessus, le seul dépôt autorisé est le dépôt de matériaux inertes (terre ou pierres naturelles).

Le dépôt est, en tout état de cause, soumis à l'autorisation expresse du Maire :

Pour un dépôt

- dans la limite d'une remorque de 750 kg : par demande verbale faite à M. le Maire
- au-delà de 750 kg : le dépôt est soumis à une demande écrite préalable indiquant la nature des matériaux, le volume du dépôt et portant engagement de niveler les matériaux déposés.

L'autorisation précisera notamment le volume de matériaux dont le dépôt est autorisé.

Tout dépôt devra être nivelé.

Article 3 : Il est également rappelé que les dépôts sauvages de déchets à tout endroit de la commune sont strictement interdits.

Article 4 : L'arrêté du 17 décembre 2001 portant réglementation du dépôt des ordures est abrogé.

Article 5 : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Ampliation de l'arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Saverne,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Marmoutier.

Fait à Thal-Marmoutier, le 1^{er} septembre 2008

Le Maire,
Jean-Claude DISTEL

Transmis au représentant de l'Etat le 9 septembre 2008

La forge

Les travaux ont démarré



La forge est prête à recevoir sa nouvelle charpente ! C'est samedi 25 octobre que les élus ont procédé à la dépose de l'ancienne couverture très dégradée. Malgré la difficulté de l'opération, il a été possible de sauvegarder l'un des éléments de torchis qui constituait le plancher haut. Les ouvriers communaux ont préparé le bâtiment pour la pose de la nouvelle charpente confiée à l'entreprise locale HOPFNER .

M. Jean Louis RITT nous communique les informations suivantes quant à l'origine de ce bâtiment :

« Le bâtiment semble dater de l'après guerre de 30 ans, puisqu'il y a des réemplois de château fort : pierres angulaires de taille inhabituelles comme pour l'église (vers 1740). Il y a également une petite fente de tir (?). La fenêtre qui daterait du XVème siècle est certainement un réemploi extérieur à Thal. Lors de la reconstruction de nos villages, les réemplois étaient encouragés (comme cela une reconstruction hypothétique ultérieure était compromise car plus difficile) après le démantèlement-destruction du Géroldseck, du Haut-Barr et de l'enceinte de la ville de Saverne (destructions généralisées dans toute l'Alsace après l'annexion française 1648>1681) ordonnés par Louis XIV. Le Géroldseck étant sur le ban de Haegen, cette origine est la plus certaine.

Le forgeron* qui était dans cet atelier avait pour nom Dornberger (payait la patente vers 1845) et devait être Bernard (le seul de la tranche d'âge pouvant correspondre) décédé le 27.02.1864 à 56 ans (né le 17.08.1811 fils de Louis ** et Margarithhe Freis de Thal) époux d'Odile Brill.

Ce nom apparaît pour la première fois dans les registres de Thal au baptême/naissance de son enfant naturel Ludwig** le 17.12.1787 fils Ludwig Dornberger forgeron célibataire de Reinhardsmunster et de Maria Anna Distel fille célibataire de Michael Distel viator (fassbinder und bürger) à Thal & Anna Maria Koehl.

*DORNBERGER malleatoris (Hammerschmitt = forgeron au sens large du terme ; sous entend qu'il faisait autre chose que seulement ferrer les animaux c.à.d. fers forgés comme les ferrures des portes, ferrures des instruments agraires lourds comme socs de charrues, dents des herses, ferrures des charrettes, chaînes, et les outils portatifs comme pelles, pioches, bêches, gros clous de charpentiers....- les clous usuels étaient fabriqués par des "forgerons spécifiques : clavicularius =cloutier) Il n'était pas rare qu'ils forgent également des serrures = clavicarius) quand un schlosser n'était pas à proximité ou trop cher (serruriers de Marmoutier) pour l'utilisation que l'on voulait en faire.

Le nom Dornberger semble s'être éteint à Thal à la veille de la première guerre mondiale par le décès de Anton Dornberger (+ 11.09.1909 à Thal) qui était marié à Maria Koehl et avaient émigré un temps en Amérique. Des Dornberger (d'Amérique) sont mentionnés dans les archives paroissiales pour des dons en faveur de l'église de Thal. »

NB: Le premier Louis Brill venu à Thal (~1803-5) étant également forgeron, il y aurait eu 2 forgerons dans notre village.



HOME SAINT JOSEPH



Bâtiment existant façade sud

Evolution du projet : 2009 va enfin voir sa concrétisation !

Fondé en 1969, par la Congrégation des Petites Sœurs Franciscaines de Thal-Marmoutier, la Maison actuelle a ouvert ses portes aux premiers curistes en 1972.

En décembre 1975 la gestion de l'établissement a été confiée à l'Association Home Saint-Joseph qui gère la Maison depuis cette date.

En 1996, suite à la réforme du système de santé, l'établissement qui avait acquis au cours de ses vingt quatre années de fonctionnement une grande expérience dans le domaine de la personne âgée, est devenu un établissement de santé de soins de suite et de réadaptation à vocation gériatrique sous la tutelle de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation.

Par arrêté conjoint du Préfet et du Président du Conseil général en date du 21 avril 2006, l'association a été autorisée à créer un établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD) de 52 lits dont 12 destinés à des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer en complément de son activité actuelle de SSR (soins de suite et de réadaptation).

Fin 2007, dans le cadre de l'actualisation du schéma régional d'organisation sanitaire (SROS III), l'Agence Régionale de l'Hospitalisation (ARH) a revu ses orientations concernant cette unité de soins de suite et de réadaptation dans le sens d'un transfert de ces lits vers l'hôpital de Saverne.

De ce fait, l'équilibre économique du projet s'est trouvé bouleversé et sa réalisation a du être différée. Aussi l'ARH a proposé d'augmenter la capacité en EHPAD de 52 à 82 lits afin de préserver globalement le projet architectural. Le dossier de demande d'exploitation de 82 lits a été déposé le 30 juin 2008 auprès des autorités compétentes (DDASS et CG 67) Ce dernier a reçu un avis favorable de la part du comité régional de l'organisation sociale et médico-sociale (CROSMS) concernant cette nouvelle orientation, le 19 novembre dernier.

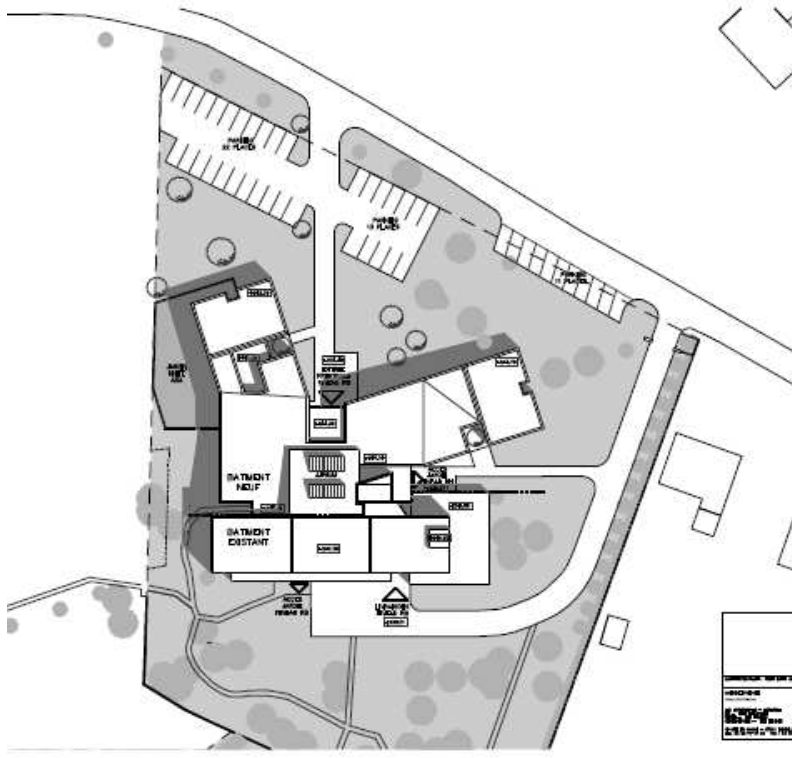
Le permis de construire a été délivré le 20 mai de cette année.

Le maître d'ouvrage désigné est la société d'économie de construction « Habitation Moderne » dans le cadre d'un bail à construction de 55 ans contracté avec le propriétaire de l'emprise foncière.

Les travaux de gros œuvres sont prévus au printemps 2009, après réception des appels d'offres européens.

Les premiers résidents pourront être accueillis d'ici 24 mois.

Plan de présentation du bâtiment futur



Façade principale, vue depuis la route



Le fleurissement

médaille de bronze pour THAL...



Dans le cadre du concours des communes fleuries organisé par la Communauté des Communes de Saverne, **THAL s'est classée 3^{ème}**.

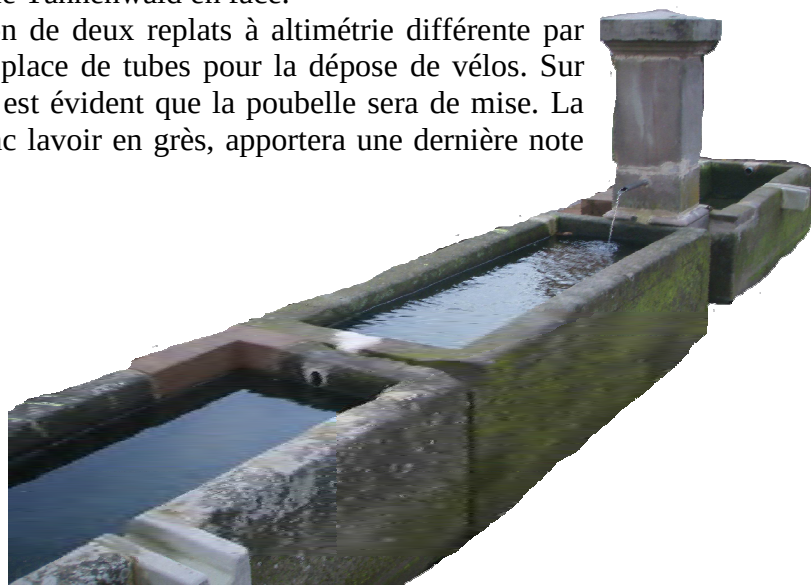
C'est à bord de la Com'ette que les membres du jury ont visité les 27 communes de la Com-Com. S'appuyant sur des critères précis ils établissent un classement : un quart d'heure de visite, l'aspect général de la Commune, l'effort de fleurissement des habitants, la variété des fleurs et le massif intercommunal auquel participe financièrement la Com Com.

Un grand **MERCI** à toute la population pour sa participation active.

...et à St Gall, la fontaine coule à nouveau

Démarrés sous la précédente municipalité, les travaux de la fontaine sont achevés. Thierry Delorme, Rémy Ehrhardt et les ouvriers communaux, ont contribué, par leur savoir-faire, à redonner à ce lieu, fière allure. Sur le banc faisant face à cet édifice plus d'un passant pourra se reposer sereinement tout en admirant le Tannenwald en face.

Côté gauche et en retrait, la création de deux replats à altimétrie différente par muret en pierres sèches, permettra la mise en place de tubes pour la dépose de vélos. Sur l'autre il est prévu d'installer bancs et table. Il est évident que la poubelle sera de mise. La plantation d'une haie colorée à l'arrière du banc lavoir en grès, apportera une dernière note végétale à l'ensemble



Le 13 & 14 juillet

La brocante

Pour la septième année consécutive, l'**ASC du Brotsch** nous proposait de vider nos greniers.

Sur le bon d'inscription, il fallait donner la « nature » des objetsà vendre !

Moi, je ne sais jamais ce que je vais vendre ! Ce n'est qu' en déballant les cartons de l'année passée que je retrouve des petites porcelaines, des verres, des assiettes, des couverts , des vases , de vieux livres, des bibelots de toutes sortes et puis des vêtements, des taies d'oreillers , des paires de rideaux , du linge de maison et des chaussures mais je ne sais toujours pas ce que je vais vendre !

Ce que je ne sais pas non plus, c'est le temps qu'il fera ; pluie le matin et soleil ensuite ou l'inverse..... ou alors soleil toute la journée

Et je ne sais toujours pas ce que je vais vendremais qui va acheter ?

Ce que je sais, c'est que des personnes passeront devant mes objets, les toucheront; les soupèserontet toutes me feront un grand sourireet puis, youpi; le troc aboutit, un sou par ci, un sou par la !

On ne s'enrichit pas de « sous » mais de « sou-rires » !
Et le soir venu, je remballerai toutes mes vieilleries non vendues. (ouf , il m'en reste !)
Elles passeront l'hiver dans les cartons et attendront la prochaine invitation du Brotsch ...et moi aussi !

Malou

Bal populaire et feu d'artifice

En soirée c'est le **Badminton club de Thal** qui a pris le relais en invitant l'ensemble de la population à se retrouver à la salle Jeanne d'Arc pour le bal populaire du 14 juillet. C'est avec maîtrise que les membres du club ont assuré la restauration en proposant les traditionnelles tartes flambées, pizza et knacks. Qui dit 14 juillet, bal populaire, pense aussi feu d'artifice. La municipalité n'a pas failli à la tradition et ce sont les **Sapeurs Pompiers** qui ont envoyé dans le ciel les gerbes lumineuses.



90 ans après ...Se souvenir



Malgré la disparition de notre dernier « poilu », notre commune s'est souvenue.

Il y a 90 ans se terminait la « Grande Guerre », celle où des millions d'hommes ont été envoyés au front. Elle en a fauché 20 millions en pleine jeunesse. Cette guerre restera comme le symbole de ces boucheries héroïques et inutiles. Elle devait être la « Der des Der », mais à peine vingt ans plus tard éclatera la seconde guerre mondiale.

Se souvenir pour que de telles catastrophes ne se reproduisent à nouveau.

Par un temps de circonstance, gris et pluvieux, après une messe du souvenir, le maire et les élus avec le corps des Sapeurs Pompiers, se sont retrouvés pour une émouvante cérémonie devant le monument aux morts. Ce 11 novembre a été rehaussé par les chants de la chorale et les messages de paix de jeunes du village.

Après lecture par le maire, du discours du Secrétaire d'Etat aux anciens combattants et un rappel nominatif de nos disparus (au nombre de 15), toutes les personnes présentes ont été conviées au verre de l'amitié dans la salle du Mille Club.



Wer will weder elsasisch redde ?

S' Emilie sait zue sim Mann:

-Du Alfons anderi Manner lepfe ehri Frauje in der Hemmel !-So ebs komt der halt net eng !

-Nan ! *sait de Alfons* : wenn esch secher war as du drowe bliesch, no hat ich's aü schon längst gemacht !

Cours d'alsacien :

La Commune souhaite mettre en place à compter de février 2009 des cours d'alsacien à raison d'une heure par semaine. Ces cours sont accessibles aux adolescents et adultes ; ils se dérouleront à l'ancienne école de St Gall.

Le jour et l'heure reste à définir. Tout dépend du nombre de candidats.

Vous pouvez faire acte de candidature, soit par courrier déposé dans la boîte aux lettres de la mairie, soit par mail à : mairie.thal.marmoutier@wanadoo.fr

La Cochonnaille



L'Association Gestionnaire de la salle Jeanne d'Arc nous a conviés à un repas d'automne :

UNE COCHONAILLE !

Dès le samedi 15 novembre, toute l'équipe de l'Association se met au travail ! L'organigramme, établi par Gilberte et Lucien, permet une rapide mise en place « des choses » !

Se succédèrent, tables, chaises, nappes, vaisselle, décorations diverses, tombola et bien sur tous les breuvages !

Mais ce n'est que le dimanche vers 13h que les bonnes odeurs se répandent dans la salle.

Après l'apéro, un délicieux potage aux croûtons est servi, suivi d'un assortiment de pâtés et de crudités, s'en suit alors du boudin et de la compote

Une pause s'impose.....Quelques pas de danses permettent de bouger un peu. Puis c'est reparti pour un tour, avec une choucroute richement garnie..... Et toujours, aux sons de l'orchestre, les danseurs en profitent !

Une tranche de glace et un café servi avec une petite goutte clôturent ce repas !

Il était temps de se laisser tenter par la tombola.

De très beaux lots attendaient les futurs gagnants, une bonne cinquantaine de personnes sont reparties avec un cadeau !

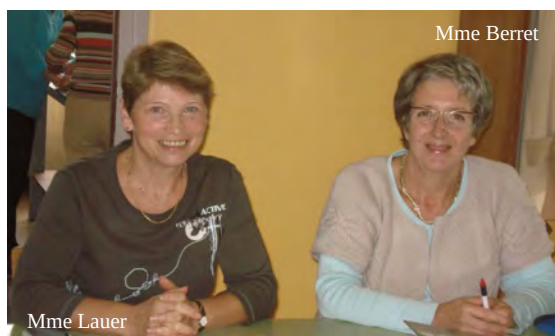
Le repas fut excellent, l'ambiance chaleureuse !

Et si on y retournait l'an prochain..... et si on se laissait tenter aussi.....

Un grand MERCI à toutes les personnes qui ont contribué au succès de cette journée.



Le renouveau de la GUNGELSTUB —



C'est durant l'été que se préparent les rentrées.

Il y en avait une qui me tenait à cœur :
la rentrée de la **Gungelstub** .

Après un premier contact avec Mme BERRET Denise (présidente jusqu'en 2008), quelques volontaires proposent une réunion publique à laquelle est invitée toute la population.

Jeudi, 25 septembre; pas moins de 25 personnes se retrouvent au Mille Club. Nous voilà en grande discussion et quelques unes se portent candidates pour former un nouveau comité, bon nombre d'entre elles souhaitant démissionner ! C'est Mme LAUER Francine qui accepte d'assurer la présidence.

Après les formalités, le débat s'anime et les premiers projets d'animation sont retenus.
..... il y a de quoi faire !

Et voilà ce que nous proposons aujourd'hui :

- 20 réunions réparties sur l'année, nous ferons une pause durant l'été.
- Nous nous retrouvons **2 fois par mois à l'Ecole de St Gall, les jeudis à partir de 14h**, salle entièrement refaite pour nous accueillir.
- 1^{ère} réunion le 6 novembre avec inscription et cotisation annuelle de 20€ par personne et 30€ par couple ; pas de souci pour faire un « essai » !
- Un atelier cuisine est proposé dès le 6 novembre : Mme Kocher anime l'atelier intitulé : confection de verrines salées et sucrées.
- Lors des 2 réunions suivantes un bricolage de cartes de vœux est proposé.
- Le 18 décembre, nous dégusterons les Bredeles maisons et nous chanterons
- Toute personne est libre de participer ou non aux diverses activités; les jeux de société seront les bienvenus.

Malou

Si vous voulez passer un bon moment, n'hésitez pas à venir nous rejoindre en 2009.

Janvier	Jeudis 08 et 22
Février	Jeudis 05 et 19
Mars	Jeudis 05 et 19
Avril	Jeudis 02 - 16 et 30
Mai	Jeudis 14 et 28
Juin	Jeudis 10 et 24



NDLR : le mot « GUNGELSTUB » pourrait être une transformation du mot « KUNKELSTUB », la réunion où l'on travaille à la quenouille (die KUNKEL), la réunion où l'on filait.
Le verbe « KUNKLE » signifiait : participer à la veillée. *Extraits du dictionnaire dialectal.*

Badminton club de Thal

Le badminton club de Thal Marmoutier invite tous les Thalois à venir découvrir ce sport. Voici quelques bonnes raisons de choisir le badminton.

Le badminton un sport intense :



Contrairement à l'idée reçue, le badminton est un sport intense qui permet de "se vider" en s'amusant. Des études ont prouvé que le Badminton est, avec le hockey sur glace, l'un des sports les plus exigeants physiquement (certains smashes ont été chronométrés à 317 km/h !)

C'est un sport hyper offensif et sans temps mort ; le temps de jeu réel sur une heure est d'environ 45 minutes

Le badminton un sport accessible et convivial :

Il séduit dès le premier échange ; vous vous amusez tout de suite quelque soit votre âge et votre condition physique, qu'on le pratique seul, en couple ou entre amis.

La force du badminton c'est qu'il intègre tout le monde, des jeunes aux retraités. Et les hommes et les femmes peuvent jouer ensemble.



Le badminton club de Thal en régionale :

SAVERNE - BADMINTON / BC THAL-MARMOUTIER

Toujours plus haut

Ce soir à 20 h 30 à la salle Jeanne-d'Arc, le BC Thal-Marmoutier disputera le premier match de championnat d'Alsace de son histoire.

Où s'arrêtera le BC Thal-Marmoutier ? En lançant le club en D 3 en 2005, Raphaël Suss était sûrement à mille lieues d'imaginer que trois ans après le BCT se retrouverait en Régionale 2 (montée en D 2 en 2006, en D 1 en 2007 et en R 2 en 2008).

« Nous venons d'apprendre que nous avons été repêchés (le BC Thal-Marmoutier avait terminé 2e en D 1 derrière la Musau), la période des mutations se terminant fin juin, cela nous met dans l'impossibilité de recruter. Je vous avoue, que malgré notre excellent moral et la bonne volonté de chacun, la mission s'avère périlleuse », avoue le président du BCT, « mais ce n'est pas pour autant qu'on baissera les bras. »

C'est une équipe soudée, composée de Bruno Gonzalez (B 3), Didier Osswald (D 1), du capitaine Raphaël Suss (D 2), Fabien Buchy (D 2), Christian Kaetzel (D 4), Anne-Gaëlle Schott (C 3), Aurélie Kraemer (D 3) et Karin Kieffer (D 2), qui bataillera ce soir lors de son premier rendez-vous en R 2 contre Riedisheim.

© [Dernières Nouvelles d'Alsace](#) - 10.10.2008



Calendrier du BCT :

Vendredi 05 décembre : BC Mulhouse – **Thal**

Vendredi 12 décembre : **Thal** – Wittenheim 20h30 salle Jeanne d'Arc

Lundi 05 janvier : **Thal** – Saverne II 20h30 salle Jeanne d'Arc

Vendredi 23 janvier : Staffelfelden Bollwiller – **Thal**

Mercredi 04 février Riedisheim – **Thal**

Vendredi 13 février : Mundolsheim II – **Thal**

Mardi 10 mars : **Thal** - Ostwald II 20h30 salle Jeanne d'Arc

Vendredi 20 mars : **Thal** - BC Mulhouse 20h30 salle Jeanne d'Arc

Lundi 30 mars : Wittenheim II – **Thal**

Vendredi 10 avril : Saverne II – **Thal**

Mardi 21 avril : **Thal** – Staffelfelden Bollwiller 20h30 salle Jeanne d'Arc

Sportivement

Le président du BCT

Les POMPIERS DE THAL...



Nous avons fêté le centenaire de la création du Corps des Sapeurs Pompiers de Thal et il a connu bien des modifications et de nouveaux statuts ces dernières années. Mais nous avons à ce jour des hommes toujours dévoués à ce volontariat et qui n'hésitent pas à prendre sur leur temps libre afin de se former et rester toujours aux mieux des compétences afin de répondre aux besoins de notre époque.

En effet, avec la modernisation et les nouveaux matériaux utilisés pour la construction des bâtiments, des règles nouvelles et des exigences sont devenues nécessaires afin de se prévenir et de rester opérationnel.

Ainsi les activités actuelles ne ressemblent en rien aux pratiques du XIX siècle. Les actions du feu sont différentes, les matériaux à base de pétrole (isolation, PVC, mousses...) rendent obligatoires des formations très techniques. La protection des pompiers dépend de leur matériel, des formations et des recyclages qui demandent du temps et de l'investissement personnel; et chaque année nous pouvons féliciter les volontaires de la réussite à leurs examens.

L'effectif actuel est de 16 Pompiers, 2 Jeunes Sapeurs Pompiers qui se forment au CPS (Centre Premiers Secours) de Saverne et 2 Jeunes Sapeurs Pompiers sont à CS (Centre de Secours) de Marmoutier, ce qui ramènent notre section Thal-Haegen à 20 Sapeurs Pompiers et l'effectif ne cesse de croître.

Les interventions restent stables, une trentaine cette année :

- 90% pour assistance à personne (malaise – brancardage)
- 3 feux de cheminée
- Nous félicitons l'intervention rapide et efficace lors de deux grandes interventions sur des maisons d'habitation :
 - ✚ Rue des Prés, ce qui a permis de circonscrire le feu et d'éviter qu'il ne se propage aux maisons mitoyennes
 - ✚ A l'ancienne entreprise AVODEC.



Aujourd'hui, il est plus que nécessaire de trouver un local pouvant accueillir nos Pompiers, afin de maintenir et de poursuivre l'existence de notre Corps. Ce local devra pouvoir mettre à l'abris le véhicule d'intervention, un vestiaire, un lieu pour ranger le matériel et une salle de réunion-formation. Nous pensons que la commune saura mettre à disposition ce lieu qui sera une façon de remercier dignement le courage et le volontariat de ces hommes.

L'Amicale et les Sapeurs Pompiers vous donnent rendez-vous
Samedi 31 Janvier à 20 heures pour leur soirée théâtrale
« SKANDAL IN PLEITENBACH » interprété par la Troupe de Steinbourg,

Bonne et Heureuse année 2009.



A.S.C BROTSCH

1988-2008



Cela fait 20 ans déjà que l'A.S.C BROTSCH a été créée, résultant de la fusion de deux clubs : l'A.S HAEGEN et le F.C THAL/M. et de l'adhésion des communes de BIRKENWALD et de REINHARDSMUNSTER.

2008 : L'année des travaux de rénovation.

De nombreux bénévoles du club ont contribué à rénover le club-house et vestiaires du stade de THAL/M. afin de les rendre à nouveau conviviaux et accueillants.

Coût des travaux : 13.000 € pour plus de 1200 heures de bénévolat. Sur notre lancée nous en avons profité pour repeindre l'intérieur du club-house de HAEGEN.

Un grand merci aux entreprises locales pour l'aide technique et matériel ainsi que les communes et le Conseil Général pour l'aide financière.

(Nos joueurs n'ont plus d'excuse pour ne plus venir aux entraînements).

Ces travaux ayant un certain coût en plus du fonctionnement, nous avons naturellement organisé de nombreuses manifestations :

- ❖ **Soirée théâtrale** avec la troupe de DOSSENHEIM.
- ❖ **Tournoi de belote** avec un nouveau record de participation à la clé : 212 joueurs (meilleure affluence de la région grâce aux lots proposés. Un grand merci aux généreux donateurs).
- ❖ **Soirée moule frites** à REINHARDSMUNSTER.
- ❖ **Feu de la St Jean** avec la collaboration du conseil municipal et des ouvriers communaux de THAL/M.
- ❖ **Brocante** avec le même succès que les années précédentes malgré un temps incertain.
- ❖ **Match de propagande** : F.C.S.R OBERNAI – A.S GAMBSHEIM.
- ❖ **Tournoi du club** doté du challenge « Restaurant Au Bain » avec la victoire de notre équipe sur nos voisins de SCHWENHEIM.

A cette occasion nous avons été honoré par la présence de Mr Gilbert SCHNEIDER Président de la Ligue d'Alsace de Football, et de Mr Francis WILLIG Vice-président, qui ont remis de nombreuses distinctions aux membres méritants du club.

- ❖ **Soirée tarte flambée** au château de BIRKENWALD.
- ❖ **Messti** de HAEGEN.
- ❖ **Dîner dansant** à REINHARDSMUNSTER.

Une année donc bien chargée en travaux et manifestations.

Cependant, je ne peux que déplorer une certaine désaffection des parents de nos jeunes joueurs, dont certains prennent le club comme halte garderie, oubliant que notre association n'est pas seulement l'affaire de certains bénévoles.

Manifestations 2009,

Le comité a décidé de diminuer le nombre de manifestations tout en espérant avoir un peu plus de succès.

Voir dates des manifestations **page 39**

Pour information :

Sachez que l'A.S.C BROTSCH compte dans ses rangs 160 licenciés répartis dans toutes les catégories d'âge. Néanmoins le club serait encore prêt à accueillir des enfants à partir de six ans ainsi que des éducateurs, entraîneurs ou dirigeants.

Depuis cet été, le club a créé son propre site Internet, piloté par Julien STENGEL.

<http://www.asc-brotsch.fr/>

Calendrier du club :

Pour la nouvelle année à venir, nos joueurs seniors vous ont réservé une petite surprise avec un calendrier 2009 époustouflant, où ils vous dévoilent presque tout. Vous pouvez vous le procurer auprès des membres du club.

Sur ces quelques mots, au nom du comité, des joueurs, entraîneurs, dirigeants, bénévoles et moi-même, nous vous souhaitons à tous, villageois et fidèles supporters

Une bonne et heureuse année 2009

Marc SCHALL
Président A.S.C BROTSCH



C'est au mois d'août et au cours d'une bien sympathique cérémonie que de nombreux bénévoles ont été honorés. 20 ans cela se fête !!! Joyeux anniversaire !!!

Les randonneurs



Depuis notre dernier bulletin, nous avons beaucoup marché...à travers nos belles forêts et découvert des rochers aux formes spectaculaires.

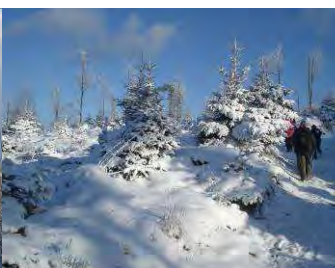
Au fil des semaines, la nature s'est transformée et toutes les nuances vertes des feuilles se sont changées en pourpre et oret puis, depuis deux semaines, elle a mis sa parure d'hiver. Chinook, notre mascotte, s'en est donné à cœur joie, la neige est son élément.

Ce mardi 2 décembre, nous avons pu admirer la Schleif sous son manteau blanc, les cristaux de neige scintillaient sous les rayons du soleil.

Nous avons laissé nos empreintes dans les sentiers menant au Bachhofefelsen, au col de la Westlach, au Steinnener Maenele, au Rosskopf, à la maison forestière et à la grotte du Rosskopf.

La marche c'est la santé, alors comme nous, faites vous du bien et profitez de ce que la nature nous offre.

Thérèse, Annie, Gilberte, Jean Paul, Malou, Pierre et Marlène.



La GYM FITNESS

La nouveauté de cette fin d'année.

Depuis le 18 octobre 2008, une vingtaine de personnes se retrouvent chaque mercredi pour pratiquer la Gym Fitness.

Un moment fort agréable, plein de dynamisme, en musique, animé par Isabelle PAPON.

Abdos, fessiers, étirements : voilà le programme de notre Isa.

Donc, même si vous êtes fatigués que l'envie vous manque n'hésitez pas à nous rejoindre

**tous les mercredis de 20 h à 21 heures
Salle Jeanne d'Arc de Thal Marmoutier.**

Une façon simple de bouger et d'évacuer le stress d'une journée.

A très bientôt



REMISE DE MEDAILLES DE RECONNAISSANCE DIOCESAINE ET AUTRES DU 23 NOVEMBRE 2008

Ce jour de fête du Christ Roi est l'occasion d'honorer d'une manière simple, par un geste symbolique, mais néanmoins important les personnes oeuvrant au sein du conseil de Fabrique ou de la chorale Ste Cécile de Thal-Marmoutier. En ce dimanche 23 novembre 2008, la chorale fête aussi sa patronne Sainte Cécile. Après avoir salué Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal, du conseil de fabrique, de la chorale et toutes les personnes présentes, le curé Philippe Amecy met l'accent sur le service que rendent ces personnes à la communauté pour qu'elle soit vivante. Il souligne leur engagement et le temps qu'elles consacrent à cette tâche. Nous leur sommes reconnaissants, poursuit-il après avoir nommé celles et ceux qui recevront la médaille de la reconnaissance diocésaine et les 9 choristes honorés.

Marie Cécile Kieffer, Présidente du conseil de fabrique, associe au mérite de ces personnes, celui des célébrants, des catéchistes, des servants de messe, des autres membres de la chorale, des lecteurs, des personnes qui s'occupent du nettoyage et du fleurissement de l'église. A la fin de l'Eucharistie, les récipiendaires reçoivent leur médaille de la main du Maire, Monsieur Distel et du Curé. Un petit compliment ou une anecdote personnalisée accompagneront la remise.

La médaille de reconnaissance diocésaine est décernée à :

Gérard ZUBER
Bernadette ZUBER
Sœur MONIQUE
Jean-Louis RITT

La médaille pour services rendus est décernée à :

Sœur ANGELE MARIE
Sœur MONIQUE
Bernadette ZUBER
Cathie WEISS
Sœur MARIE SIMONE
Richard HOPFNER
Rémy EHRHART
Renée MEYER



Toutes ces personnes, leurs conjoints, les membres du conseil de Fabrique, et quelques invités se retrouvent avec la chorale au couvent où leur est servi un excellent repas.



Rémy EHRHART, président de la chorale intervient pour excuser les personnes qui n'ont pas pu être présentes pour recevoir leur médaille. Elle leur sera remise ultérieurement. Il souligne l'importance du service accompli et en même temps l'importance d'un repas partagé. Il remercie les membres de la Chorale qui donnent le meilleur d'eux-mêmes, remercie l'organiste pour ses déplacements, salue la discrétion et l'efficacité de certains, dit son contentement de voir les membres du conseil de Fabrique et les choristes réunis autour d'une même table mais déplore un peu le manque de jeunes choristes. Par un texte de Madeleine DELBREL, il invite ensuite les convives au repas qui lui aussi, comme chaque petit geste gratuit, est une prière et un don de Dieu.

Un peu plus tard, Gérardet son accordéon, pour ne pas déroger à la tradition, aideront à la digestion.

La Directrice part à la retraite



Le 1^{er} juillet 2008, une petite réception a été donnée à l'occasion du départ à la retraite de Madame Hélène CREMMEL.

Les trois maires des communes de Thal Marmoutier, Haegen et Gottenhouse ainsi que les représentants des écoles, ont honoré par leur présence cette soirée.

Directrice de l'école primaire de Thal, elle nous était devenue familière dans notre commune qu'elle aimait tant (sa grand'mère paternelle est originaire de notre village).

Ce pilier de l'enseignement s'est investi durant quarante ans dans l'Education Nationale, dont 5 ans auprès des Thalois pour défendre les intérêts de l'école.

Hélène CREMMEL qui n'aime pas les cérémonies s'est prêtée au jeu et à travers de nombreuses anecdotes dont une que voici :

Elle a accompagné un millier d'élèves :

**Enfants friandises parfois,
Enfants vinaigres quelques fois,
Enfants coquelicots de toutes façons !**



Tant d'enfants et une seule maîtresse ... qui s'est intéressée à eux et qui les a aimés !

« J'ai fait de mon mieux » dit-elle !

Nous garderons d'elle un très bon souvenir et elle laisse derrière elle un peu de nostalgie car ce ne sera jamais plus comme avant.

Merci Hélène et surtout bonne retraite.

Une maman d'élève.



Le mot des écoliers

Nettoyons la nature !

Vendredi après-midi, nous avons participé à une opération « **nettoyons la nature** ».



Nous avons nettoyé la cour et autour de l'école.

Le papa de Jules nous a accompagnés. Nous avons mis des bottes, des gants et un tee-shirt offerts par une grande surface.

Nous avons ramassé surtout des papiers de bonbons et des mouchoirs en papier dans la cour.

Autour de l'école, il y avait surtout des mégots de cigarettes.
En revenant à l'école, nous avons rangé le tee-shirt et les gants dans notre sac.
Nous nous sommes bien lavés les mains.
Comme nous avons bien travaillé, nous avons eu une boisson et un goûter !
En plus, nous avons ramené le tee-shirt et les gants à la maison !

Texte réalisé en dictée à l'adulte par les élèves de grande section à Thal-Marmoutier .

La sortie châtaignes !

Nous avons pris le bus pour aller jusqu'à l'école de Haegen. Puis, il a fallu marcher jusqu'à la forêt. Dans la forêt, nous avons ramassé des châtaignes.

Il y en avait beaucoup. La maîtresse a trouvé un beau scarabée : une cétoine dorée. A côté du terrain de foot, nous avons pris notre goûter.

Puis, nous avons fait du toboggan à la queue leu leu et la maîtresse aussi. Enfin, nous avons joué dans la cour de l'école de Haegen en attendant le bus : c'était bien !

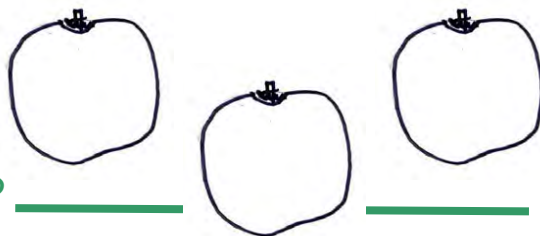


*Les enfants
de la
moyenne section
de
l'école maternelle
Thal-Marmoutier.*





La sortie pommes ! GS et CP



Le lundi 10 novembre 2008, tous les enfants du RPI des 3 villages étaient invités à la salle des Fêtes de Haegen pour visiter l'exposition des pommes qui s'était tenue la veille.

Pour les maternelles et les CP, la matinée s'est déroulée en 2 temps: d'abord dans les locaux de l'école de Haegen où ils ont pu regarder un petit film sur la préparation de la compote de pommes et prendre un petit goûter, puis à la salle des fêtes où se déroulait la visite. Après avoir écouté les explications des intervenants, les enfants avaient comme consigne de choisir une pomme, de la dessiner puis d'écrire son nom et la meilleure façon de la préparer. Enfin, ils ont eu la possibilité de déguster des pommes et des jus (jus pressé ou en brique).

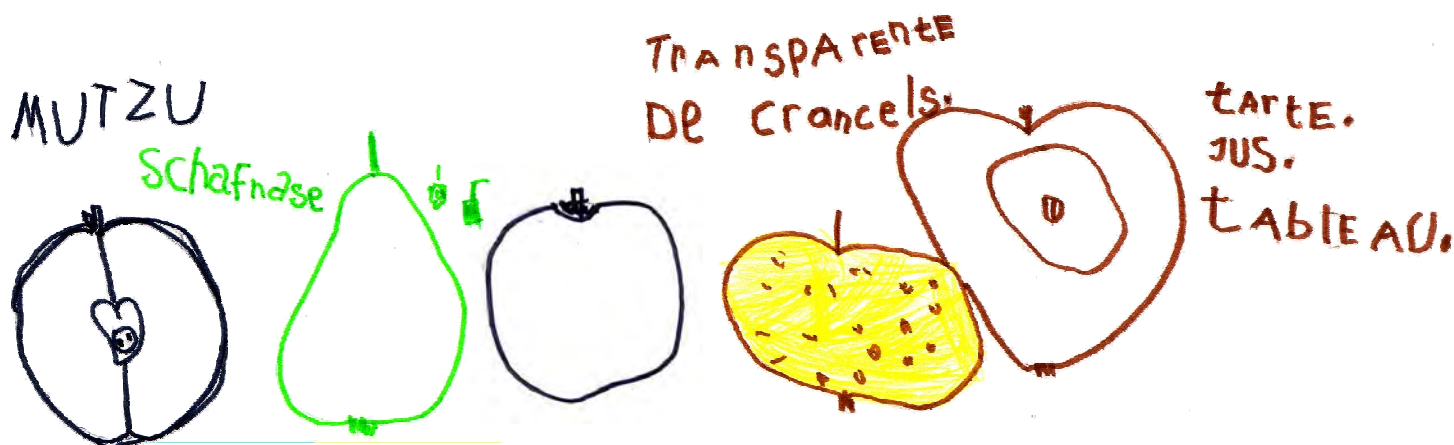
Quelques jours plus tard, à la question « **qu'avez-vous retenu de cette exposition?** » voici les réponses de la classe de CP. Certaines réactions portaient sur les dégustations:

- Marie:** « J'ai bien aimé goûter les pommes, c'était délicieux ! »
Maxime: « J'ai aimé le jus de pommes, les deux, le vrai et le faux ! »
Quentin: « Non, moi j'ai aimé le jus de pommes, mais le faux ! »
Lucie: « Quand on a goûté les pommes, j'ai préféré les pommes rouges. »
Alicia: « J'ai beaucoup aimé le jus et les pommes. »
Léa C : « Dans la matinée, j'ai juste aimé les pommes à goûter »



D'autres sur le travail et les explications données:

- Léa D :** « Moi, j'ai préféré quand on a dessiné les pommes et écrit à quoi ça servait parce que moi je ne connaissais pas les pommes cerises. »
Odile: « J'adorais faire les dessins des pommes et écrire leur nom. »
Thomas: « J'ai aimé quand on a goûté les pommes et quand il nous a expliqué que dans le temps on accrochait des pommes au sapin parce qu'il n'y avait pas assez de boules. »
 Ou enfin, les deux:
Arnaud: « J'ai colorié 3 pommes et après j'ai bu du jus de pommes. »
Jason: « J'ai aimé tout. Comme je n'arrivais pas à dessiner la pomme, j'ai pris le trognon et j'ai fait le contour. »
Enguérand : « J'avais préféré le jus et quand on avait aussi écrit et dessiné les pommes! »
Anthony: « J'ai bien aimé écrire le nom des pommes. Dommage, j'ai pas pu goûter le vrai jus. »



GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE, BIODIVERSITE, CEINTURE VERTE, VERGERS HAUTES TIGES, CADRE DE VIE

Qui n'a pas lu ou entendu ces termes dans les journaux, à la radio ou à la télévision. Ils font partie d'un vocabulaire à la mode, au grand bonheur des publicistes.



Le fait d'en parler peut nous interpeller, nous faire réfléchir. Mais entre les préconisations, les recommandations et la réalité, il y a un monde qu'il est difficile à faire bouger, quand bien même lorsqu'on occupe une fonction de maire.



Je voudrais ici évoquer notre environnement proche, caractérisé par un paysage de collines sous- vosgiennes, façonné par une agriculture, qui au début du 20^{ème} siècle était constituée de petits trains de cultures, avec quelques vaches, des bœufs, une basse cour, un potager, des vergers hautes tiges et des vignes. Ce type d'exploitation s'est éteint au début des années 60, les dernières ayant adoptées la double activité. (salarié à l'usine et

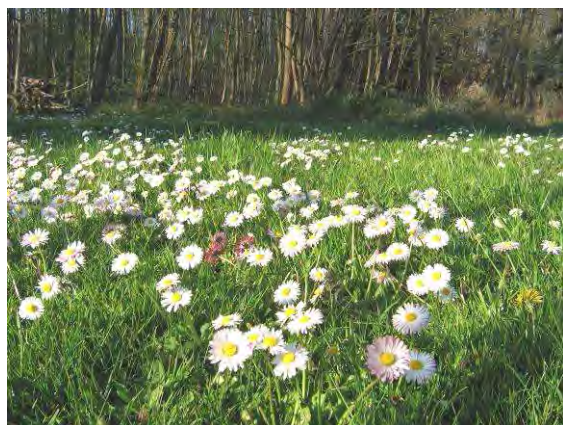
agriculteur) Les prés disponibles ont été progressivement exploités par les fermiers du Kochersberg en fermage. Seules la récolte et la vente des fruits provenant des vergers hautes tiges constituaient encore un petit revenu pour les propriétaires. La vigne disparaissait également fin des années 60. Au début, les exploitants fauchaient le foin et le regain, les tracteurs et le matériel de fenaison étaient de taille raisonnable, quelques parcs clôturés faisaient leur apparition.



Au fil des années l'agriculture intensive montait en puissance, les techniques de fauche évoluaient, le matériel agricole grossissait en taille, les petits revenus provenant des ventes de fruits de nos fruitiers baissaient d'année en année, les arbres dépérissaient soit à cause de l'âge, par arrachage ou par blessures causées par les engins agricoles, mais aussi par manque d'intérêt à la replantation.



Aujourd'hui le constat est préoccupant. En effet la vente de fruits a pratiquement disparu, faute d'acheteurs et économiquement peu intéressant ; les pratiques agricoles sont de plus en plus intensives ; on dénombre 3 à 4 fauches par an avec fauche au vert presque systématique, un apport d'engrais excessif (j'ai vu 2 épandages de purin en février et mai suivi d'un pâturage intensif de moutons) un parcage électrique mobile d'une centaine de moutons du mois de mai à fin décembre, une trentaine de génisses que l'on déplace également avec clôture électrique de septembre à fin décembre si le temps le permet, le tout dans un rayon allant de la route entre Haegen et St Gall jusqu'à la rivière du Mosselbach.



Quel propriétaire a encore envie de planter un arbre, de récolter des pommes ou d'entretenir son verger ? Il faut contourner ou enjamber les clôtures électriques.

Il en va de même pour le gibier qui sans cesse doit modifier ses passages pour gagner la forêt les bosquets ou les taillis. Bientôt il n'y aura plus d'adjudicataire de la chasse avec le manque à gagner que cela entraînera pour la commune.

Enfin combien de propriétaires dont les prés sont fauchés ne touchent pas de fermage. De quel droit les exploitants qui laissent brouter leurs bêtes occupent-ils les prés qu'ils n'exploitent pas ? Qui paye, si ce n'est l'adjudicataire de chasse, les dégâts causés par les sangliers qui retournent les prés en quête de vers qu'ils trouvent dans les bouses de vaches ?

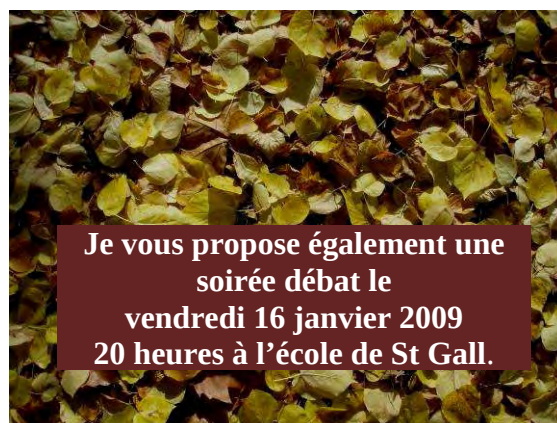
Et les abeilles : la mortalité est de plus en plus importante, les causes sont multifactorielles. Il y a les pesticides, les phytocides systémiques, mais aussi la biodiversité pollinique. Manque de fleurs, nos prés en sont dépourvus du fait des engrais chimiques, de la coupe au vert et de la disparition progressive de nos arbres fruitiers.



Je ne voudrais en aucun cas faire la révolution, mais lancer un cri d'alarme car nos prés nos arbres hautes tiges sont en danger et mon devoir est d'en faire le constat, et surtout de réagir. Il s'agit du cadre de vie que nous laisserons en héritage aux générations futures. Ensemble réagissons.

Vous pouvez m'apporter votre soutien soit par courrier déposé dans la boîte aux lettres de la mairie, soit par mail :

mairie.thal.marmoutier@wanadoo.fr



**Je vous propose également une
soirée débat le
vendredi 16 janvier 2009
20 heures à l'école de St Gall.**

Bien cordialement
Jean Claude DISTEL

Covoiturage

www.covoiturage.psppmonpays.org

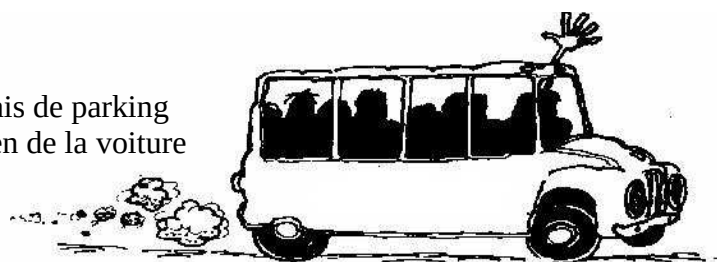


C'est décidé...je, tu, nous covoiturons !

Synonyme d'écologie, le covoiturage est un moyen de déplacement où plusieurs personnes utilisent un seul et même véhicule pour se déplacer.

A l'ère où le carburant risque d'être hors de prix, il est urgent de se familiariser avec ce nouveau mode de transport pourtant pas si sorcier et pour cause :

- **Synonyme de convivialité :**
 - se retrouver avec d'autres personnes, faire connaissance et ainsi créer des liens
 - montrer son bon côté et ainsi cultiver la bonne humeur et la joie de vivre
 - créer une chaîne de solidarité et permettre à ceux non motorisés d'en profiter
- **Synonyme d'économie :**
 - diminuer le budget carburant, les frais de parking
 - réduire les frais d'usure et d'entretien de la voiture
- **Synonyme de rapidité :**
 - diminuer l'engorgement sur les bretelles des grandes villes et supprimer les bouchons
 - réduire l'occupation des places de parking
- **Synonyme d'écologie :**
 - réduire les émissions de co2 et ainsi réduire la pollution
 - éviter les excès de vitesse et dans ce cas rouler « cool »



Si ce principe est intéressant et judicieux, pourquoi ne pas en profiter en vous rendant sur le site du :

**covoiturage du Pays de Saverne
Plaine et Plateau :**



www.covoiturage.psppmonpays.org



La redevance d'enlèvement des ordures ménagères

> Note d'information

A compter de l'année 2008, la REOM est semestrielle.
Elle est déterminée selon la composition du foyer :

- au 1^{er} janvier pour la facture du 1^{er} semestre,
- au 1^{er} juillet pour la facture du 2^e semestre.

CALCUL DE LA REDEVANCE

- Part Fixe —————→ 1 par foyer,
Part proportionnelle —————→ 1 par résident du foyer.

CHANGEMENT DE SITUATION

En cas de modification survenue dans la composition du foyer (naissance, décès, déménagement, divorce...), contrairement aux années précédentes, la nouvelle situation du foyer sera prise en compte pour le semestre suivant.

IMPORTANT :

Signalez tout changement au service REOM de la CCRS à l'aide du formulaire de changement de situation se trouvant au verso de la facture, accompagné des justificatifs (acte de naissance, acte de décès, copie du livret de famille, jugement de divorce, état des lieux d'entrée ou de sortie...).

Vous pouvez également demander ce formulaire auprès de votre Mairie ou de la Communauté de Communes de la Région de Saverne (CCRS).

COMMUNICATION

Une permanence d'accueil téléphonique et physique est mise en place :

Mercredi 14h00-17h00 et Jeudi 8h00-11h00 (☎ 03 88 71 56 20)

✉ **CCRS -service REOM- 10 rue des Murs 67700 Saverne**

☎ **03 88 71 29 73**

📧 **reom@cc-saverne.fr**



Etat civil 2008

Naissances

- **Lucas** né le 16 février 2008, fils de Schneider Olivier et Munier Célia
- **Eva** née le 20 février 2008, fille de Goude Christophe et Weiss Aline
- **Mehdy** né le 07 Avril 2008, fils de Hadjdida Sofiane et Bolidum Sabrina
- **Siméon** né le 03 Novembre 2008, fils de Fabien Dentel et Elodie Klieber



Mariages

- **Walther Georges et Schaer Elisabeth**
Mariage célébré le 21 juin 2008
- **Dorschner Cédric et Meyer Sophie**
Mariage célébré le 12 juillet 2008



Décès

Il fait bon vivre à Thal-Marmoutier, aucun décès n'est à déplorer à ce jour.



Bienvenue aux nouveaux arrivants.

Félicitations à tous ceux qui participent
à la décoration de Noël !



La nouvelle équipe municipale a décidé de remplacer le traditionnel **WIHNACHTSBACHER** par une présentation des Vœux à l'ensemble de la population.
Elle vous invite :
le dimanche 4 janvier 2009
à 16 heures
à la salle Jeanne d'Arc,
autour d'une galette des rois
et d'un bon vin chaud.



Nos grands anniversaires

Sœur	Marie Etienne		97 ans
M.	BENZING	Robert	94 ans
Mme.	VOLKRINGER	Louise	92 ans
Mme.	WALTER	Marie	92 ans
M.	DISTEL	René	89 ans
M.	KUHN	Charles	88 ans
Sœur	Marie Gabriel		87 ans
M.	DENTEL	Julien	87 ans
Mme.	DENTEL	Lucie	87 ans
Mme.	RICHERT	Marguerite	87 ans
Mme.	BENZING	Marie	86 ans
Mme.	OBERLE	Georgette	86 ans
Mme.	OBERLE	Marie-Thérèse	86 ans
Sœur	Marie Anne		86 ans
M.	BRILL	Albert	85 ans
Mme.	BRILL	Georgette	85 ans
Mme.	DISTEL	Louise	85 ans
M.	SCHER	André	84 ans
Mme.	DISTEL	Lucie	84 ans
Mme.	HUY	Marie Jeanne	83 ans
Mme.	RABOT	Paulette	83 ans
M.	FLEISCHMANN	Alfred	82 ans
M.	HAMBURGER	Lucien	82 ans
M.	HUBER	Antoine	82 ans
Sœur	Marie Myriam		82 ans
Mme.	OBERLE	Marie-Louise	82 ans
M.	OBERLE	Joseph	82 ans
Mme.	OBERLE	Louise	82 ans
Sœur	Marie Adelphe		81 ans
M.	SACHS	Charles	81 ans
M.	DELORME	Claude	80 ans
M.	FLECKSTEINER	Pierre	80 ans
Mme.	MOCKEL	Irène	80 ans
Sœur	Marie Simone		80 ans
Mme.	HAMBURGER	Marie-Louise	79 ans
Mme.	HUBER	Marie-Jeanne	79 ans
Sœur	Marie Aimée		79 ans
Sœur	Marie Alphonse		79 ans
M.	MULLER	Jean-Pierre	79 ans
Mme.	SACHS	Odile	79 ans
Mme.	DISTEL	Madeleine	79 ans
M.	WALTHER	Georges	79 ans
Mme.	LUDWIG née EBERHARD	Marie-Thérèse	78 ans
M.	KALCK	René	78 ans
Mme.	LUDWIG née LERCH	Marie-Thérèse	78 ans
M.	LERCH	Charles	78 ans
M.	MEUNIER	Gérard	78 ans
Mme.	DESPONTS	Marie-Thérèse	78 ans
sœur	Marie Blandine		78 ans
Mme.	CREUTZMEYER	Marie-Jeanne	78 ans
M.	WETTA	André	78 ans
Mme.	HOPFNER	Marie Antoinette	77 ans
M.	HOPFNER	Robert	77 ans



Mme.	LERCH	Alice	77 ans
M.	STORCK	Lucien	77 ans
Mme.	DELORME	Claudette	76 ans
sœur	Marie Geneviève		76 ans
Mme.	MULLER	Thérèse	76 ans
M.	LAUGEL	Lucien	76 ans
M.	MEYER	Claude	76 ans
Mme.	FLECKSTEINER	Marie-Cécile	76 ans
M.	BRILL	André	75 ans
M.	HOPFNER	Joseph	75 ans
Mme.	MEUNIER	Huguette	75 ans
Sœur	Marie Lucie		75 ans
Mme.	JUNG	Cécile	75 ans
Mme.	BRILL	Aline	75 ans
M.	SOUDIER	Othon	75 ans
sœur	Marie Laurence		75 ans
M.	ZUBER	Gérard	75 ans
Mme.	HOPFNER	Lucie	74 ans
Mme.	BRILL	Marie-Louise	74 ans
M.	EHRMANN	Jean-Marie	74 ans
M.	FETTIG	Roland	74 ans
Mme.	HERTSCHUH	Marie-Madeleine	74 ans
M.	HERTSCHUH	Antoine	74 ans
Mme.	MEYER	Renée	74 ans
Mme.	SCHNEIDER	Lucienne	74 ans
Mme.	FETTIG	Suzanne	74 ans
Mme.	LUX	Joséphine	74 ans
M.	TROESCH	Jean-Louis	74 ans
M.	VELTEN	Gérard	74 ans
Mme.	LAUGEL	Marie	73 ans
M.	KANY	Marcel	73 ans
M.	ROTH	Ernest	73 ans
Mme.	ZUBER	Bernadette	73 ans
M.	WETTA	Auguste	73 ans
Mme.	WETTA	Marie-Louise	73 ans
Sœur	Marie Céline		72 ans
M.	FUGIER	Gabriel	72 ans
M.	HERTSCHUH	Pierre	72 ans
M.	KIRBILLER	André	72 ans
Mme.	UHRING	Marie Madeleine	72 ans
Sœur	Angèle Marie		72 ans
Mme.	TESSIER	Nicolle	72 ans
M.	JEHL	Gilbert	71 ans
Mme.	ROTH	Thila	71 ans
Mme.	KANY	Marie-Rose	71 ans
M.	SCHWARTZ	Raymond	71 ans
Mme.	HOPFNER née TROESCH	Marie-Antoinette	71 ans
Mme.	EHRMANN	Marthe	71 ans
Mme.	WETTA	Yvonne	70 ans
M.	DREYER	Gabriel	70 ans
Mme.	BRILL	Marie Thérèse	70 ans
M.	KOEHLER	Charles	70 ans
Mme.	LUX	Lydia	70 ans
Sœur	Marie Madeleine		70 ans



FICHE PRATIQUE : Vérifier votre avis d'imposition à la taxe d'habitation

Pierre LOTZ, 1^{re} adjoint, chargé des finances

Vous avez sans doute reçu, comme moi-même, au mois de septembre dernier votre « Avis d'imposition » relatif à la taxe d'habitation pour l'année 2008 (ainsi qu'à la redevance télévision).

Vous avez tous constaté que le montant de votre taxe avait encore augmenté !...par la « faute » de la commune ou des autres organismes bénéficiaires ?

Par ailleurs, votre situation a peut être changé : vous avez fait construire un garage, une véranda, agrandi votre maison... ou perdu votre emploi.

Le présent article a pour objet de vous expliquer le « mécanisme » de la taxe d'habitation et, pourquoi pas, de solliciter une réduction ou un dégrèvement de taxe.

Signalons à cet égard que les contribuables qui s'estiment imposés à tort ou surtaxés peuvent présenter une réclamation au plus tard le 31 décembre de l'année suivant celle de la mise en recouvrement de la taxe (soit jusqu'au 31 décembre 2009 pour la TH 2008).

I. Quels sont les personnes et les locaux imposables

1° Personnes imposables

Sont redevables de la taxe :

- les propriétaires-occupants,
- les locataires,
- les occupants à titre gratuit.

La taxe est due par celui qui a la jouissance du logement **au 1er janvier de l'année d'imposition**, qu'il s'agisse d'une résidence principale ou secondaire.

C'est à cette date que sont déterminés les locaux imposables, les charges de famille à prendre en considération, les conditions à remplir pour bénéficier des éventuelles exonérations ou abattements.

Ainsi, toute personne qui déménage en cours d'année, ou sous-loue son logement, reste imposée pour l'année entière à l'adresse où elle habitait au 1er janvier.



2° Locaux imposables

Il s'agit :

➤ Des **locaux meublés** affectés à l'habitation principale ou secondaire. Le logement doit disposer d'un ameublement suffisant (même s'il est sommaire) pour en permettre l'habitation.

Si l'habitation meublée est **inoccupée**, la taxe **reste néanmoins due**.

➤ Des **locaux annexes** : Sont également imposables, les dépendances immédiates des habitations, même non meublées et non attenantes.

Il s'agit notamment des chambres de service, remises et emplacements de parking privés, garages, jardins d'agrément.

Il faut toutefois qu'ils soient situés à moins d'1 kilomètre de l'habitation.

Remarques :

1) Toute **addition de construction** entraîne une **augmentation de la valeur locative taxable**, même si elle ne concerne pas la partie principale du local. Ainsi, il peut en résulter une augmentation du montant de la taxe d'habitation alors même que les taux d'imposition resteraient inchangés.

2) Les **caravanes et les maisons mobiles** ne sont pas imposables à la taxe d'habitation, quelles que soient les conditions de leur stationnement et de leur utilisation, dès lors qu'elles **disposent en permanence de moyens de mobilité**. En revanche, sont imposables à la taxe d'habitation les baraquements et habitations légères, qui sont simplement posés sur le sol ou sur des supports de toute nature.

II. Comment est calculée la taxe d'habitation

Le montant de la taxe est égal au produit du **taux d'imposition** de chaque collectivité bénéficiaire par la « **valeur locative** » servant

de base de calcul. Cette valeur locative est, le cas échéant diminuée d'abattements obligatoires ou facultatifs.

➤ **Taux d'imposition** - Les collectivités territoriales votent les taux d'imposition après avoir décidé du montant de leur budget annuel.

Ces taux sont différents d'une collectivité à l'autre. Les redevables d'une même commune relèvent du même taux d'imposition.

Dans sa séance du 3 avril 2008, le Conseil municipal a décidé de **maintenir inchangé** le taux de la taxe d'habitation pour 2008. Celui-ci s'établit donc à **13 %, comme en 2007**.

➤ **Valeur locative servant de base de calcul de la taxe** - La taxe d'habitation est calculée d'après la valeur locative cadastrale des logements.

Pour les résidences principales, cette valeur est **diminuée d'abattements** obligatoires (pour charges de famille) ou facultatifs (notamment en fonction des revenus).

En théorie, la valeur locative cadastrale des propriétés bâties (et non bâties) doit être déterminée lors de révisions périodiques générales effectuées tous les six ans, complétées par des actualisations triennales.

En pratique, la dernière révision générale a été réalisée de 1970 à 1973 sur la base des valeurs de 1970 et ses résultats, mis en application en 1974, ont été actualisés une seule fois en 1980. Les actualisations qui auraient dû intervenir ultérieurement ont été remplacées par des **majorations forfaitaires annuelles**.

Pour l'année 2008, la valeur locative a été majorée forfaitairement de **1,6 %**. Ainsi, il en résulte, **à taux constant, une augmentation de votre taxe de ce même taux**.

La base d'imposition est par ailleurs **mise à jour** chaque année pour tenir compte des **changements** qui affectent les propriétés. Les augmentations de valeur locative peuvent toutefois n'avoir aucune influence sur la taxe d'habitation si celle-ci est plafonnée.

➤ **Abattements sur la valeur locative** - La valeur locative définie plus-haut est diminuée :

- d'un abattement obligatoire pour charges de famille,
- d'abattements facultatifs à la base.

1) Abattement obligatoire pour charges de famille



L'abattement pour charges de famille s'applique de plein droit et exclusivement à l'habitation principale. Il a pour effet de diminuer la base d'imposition de la taxe d'habitation.

Le contribuable en bénéficie si, au 1er janvier de l'année d'imposition, il a à sa charge :

- ses enfants, ceux de son conjoint ou de son partenaire pacsé, ou ceux qu'il a recueillis,
 - ou/et ses ascendants, ceux de son conjoint ou de son partenaire pacsé,
- s'ils remplissent certaines conditions.

Il n'est pas possible de tenir compte des personnes devenues à charge au cours de l'année.

Les **enfants à charge** sont les enfants du contribuable, ceux de son conjoint ou de son partenaire pacsé, ou ceux qu'il a recueillis, qui sont comptés à charge sur sa déclaration de revenus (ou celle de son conjoint ou partenaire), qu'ils résident ou pas sous le même toit.

Il s'agit :

- des enfants mineurs,
- des enfants majeurs âgés de moins de 21 ans ou, s'ils sont étudiants, de moins de 25 ans et qui ont sollicité le rattachement au foyer fiscal de leur parent,
- des enfants, quel que soit leur âge, s'ils sont infirmes ou accomplissent leur service militaire.

Il s'agit également des mêmes catégories d'enfants ayant fondé un foyer distinct (célibataires ou mariés, liés par un PACS, veufs, divorcés ou séparés chargés de famille), ainsi que leur conjoint ou partenaire pacsé et leurs propres enfants, à condition de vivre sous le même toit que le contribuable et d'avoir demandé le rattachement à son foyer fiscal.

A noter que ne sont pas considérés à charge du contribuable les enfants pour lesquels il déduit de ses revenus une pension alimentaire.

Sont considérés comme ascendants à charge

(parents, grands-parents) ceux du contribuable lui-même, ceux de son conjoint ou partenaire pacsé :

- âgés de plus de 70 ans ou infirmes (la possession de la carte d'invalidité n'est pas exigée),
- habitant avec lui,
- et dont le revenu fiscal de référence de l'année 2007 n'excède pas certaines limites (pour la taxe 2008, son montant est fixé en métropole à

9 560 € pour la 1ère part du quotient familial, majoré de 2 553 € pour chaque demi-part supplémentaire).

Le **montant de l'abattement** est calculé sur la valeur locative moyenne des habitations de la collectivité concernée (2664 € pour Thal).

Il est fixé au minimum à :

- 10 % pour chacune des 2 premières personnes à charge (ce taux peut être porté à 15 ou 20 % par décision de la collectivité concernée),
- et 15 % pour chacune des personnes à charge à partir de la troisième (ce taux peut être porté à 20 ou 25 % par décision de la collectivité concernée).

A noter que ces taux et majorations de taux sont divisés par 2 pour les enfants vivant en résidence alternée, considérés comme à charge égale de leurs parents divorcés ou séparés

2) Abattements facultatifs à la base

Hormis les cas d'abattement obligatoire pour charges de famille, deux catégories d'abattements peuvent réduire la valeur locative :

- l'abattement général à la base facultatif,
- l'abattement spécial à la base facultatif en faveur des personnes dont le revenu fiscal de référence n'excède pas certaines limites.

➤ **Abattement général** : Il n'est pas obligatoire et ne s'applique qu'à l'habitation principale.

A Thal, le taux de l'abattement est fixé à **15 %** de la valeur locative moyenne, soit un abattement de **400 € pour 2008**.

➤ **Abattement spécial** : Les conseillers municipaux peuvent, par ailleurs, par une délibération, instituer un abattement spécial de 5, 10 ou 15 % de la valeur locative moyenne des habitations de la commune, à des personnes ayant des revenus modestes (sous certaines conditions) ou des personnes invalides.

Aucun abattement de ce type n'a été institué à Thal.



III. Exonération totale de la taxe d'habitation d'office ou sur demande

1° Exonérations d'office

Certaines personnes aux revenus modestes peuvent bénéficier d'office, sans démarche de leur part, d'une exonération totale de leur taxe d'habitation pour leur habitation principale. Elles doivent remplir certaines conditions, notamment de ressources et relatives à l'occupation de leur logement.

➤ **Bénéficiaires** - Sont exonérés de la taxe d'habitation, sous réserve de remplir certaines conditions :

- les titulaires de l'allocation supplémentaire (ancien Fonds national de solidarité, FNS),
- les contribuables âgés de plus de 60 ans et non passibles à l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) l'année précédente,
- les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés,
- les contribuables atteints d'une infirmité ou d'une invalidité les empêchant de subvenir par le travail à leurs besoins,
- les personnes veufs et veuves, quel que soit leur âge, et non passible de l'ISF l'année précédant celle de l'imposition à la taxe d'habitation,
- les bénéficiaires du RMI.

➤ **Conditions de ressources** -

Le montant du revenu fiscal de référence de l'année précédente ne doit pas excéder certaines limites (pour la taxe d'habitation 2008, son montant est fixé en métropole à 9 560 € pour la 1ère part du quotient familial, majoré de 2 553 € pour chaque demi-part supplémentaire).

Cette limite n'est pas exigée pour les titulaires de l'allocation supplémentaire (FNS).

A noter que la majoration pour demi-part est divisée par deux en cas de quart de part pour les enfants en résidence alternée.

➤ **Conditions relatives à**

l'occupation du logement - Pour bénéficier de l'exonération de la taxe d'habitation, les personnes désignées ci-dessus doivent, par ailleurs, occuper leur habitation principale au 1er janvier de l'année d'imposition :

- soit seul ou avec leur conjoint,

- soit avec des personnes à leur charge pour le calcul de l'impôt sur le revenu,
- soit avec des personnes elles-mêmes titulaires de l'allocation supplémentaire,
- soit avec des personnes dont le revenu fiscal de référence de l'année 2007 n'excède pas certaines limites (pour la taxe d'habitation 2008, son montant est fixé à 9 560 EUR pour la 1ère part du quotient familial, majoré de 2 553 EUR pour chaque demi-part supplémentaire).

Remarques :

1) Les exonérations de la taxe d'habitation en faveur des personnes aux revenus modestes contraintes de quitter leur habitation principale pour être **accueillies en maison de retraite** sont toutefois maintenues à conditions qu'elles conservent la jouissance exclusive de leur ancienne résidence principale et remplissent toujours les conditions requises pour bénéficier de ces allègements.

L'exonération est accordée à compter de l'année qui suit celle de l'hébergement.

2) Le dégrèvement total est maintenu l'année qui suit celle où le redevable a d'être bénéficiaire du RMI.

Par exemple, la personne qui a cessé de bénéficier du RMI en 2007 sera encore dispensée d'office du paiement de sa taxe d'habitation de 2008.

2° Exonération sur demande

Les personnes âgées de plus de 60 ans ainsi que les veufs et veuves sans condition d'âge, non passibles de l'ISF au titre de l'année 2007, peuvent aussi demander le dégrèvement total (dispense) de leur taxe d'habitation pour leur habitation principale si :

- elles respectent les conditions relatives à l'occupation de leur logement (si elles vivent accompagnées) et les conditions de ressources décrites ci-dessus,
- et qu'elles occupent au 1er janvier leur logement avec un ou plusieurs enfants majeurs, imposés personnellement à l'impôt sur le revenu, à condition qu'ils soient inscrits comme demandeur d'emploi et ne disposent pas de ressources supérieures au revenu minimum d'insertion (RMI).



IV. Plafonnement de la taxe d'habitation en fonction des revenus

Les contribuables qui disposent de faibles revenus, mais qui n'ont pas droit à une exonération ou un dégrèvement total de leur taxe d'habitation, peuvent bénéficier, sous certaines conditions, d'un plafonnement de leur taxe d'habitation pour leur habitation principale.

Ce plafonnement permet de calculer, en fonction des revenus, le montant maximum de la taxe d'habitation à payer.

- **Bénéficiaires** - Peuvent obtenir une réduction de leur taxe d'habitation pour 2008, les personnes qui :
- ne sont pas redevables, l'année précédant celle de l'imposition, de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF 2007 pour la taxe d'habitation 2008),
 - et dont le revenu fiscal de référence de l'année 2007 n'excède pas les limites suivantes :

Nombre de part(s)	Revenu fiscal de référence
1ère part de quotient familial	22 481 €
1ère demi-part	+ 5 253 €
Demi-part suivante	+ 4 133 €
1er quart de part	+ 2 627 €
Quart de part suivant	+ 2 067 €

- **Cohabitation avec d'autres personnes** - Le revenu fiscal de référence (et le nombre de parts correspondant) pris en compte est différent selon la situation du contribuable.

Si la taxe d'habitation est établie au nom de 2 ou plusieurs personnes (par exemple concubins imposés ensemble à la taxe d'habitation), le revenu fiscal de référence s'entend de la somme des revenus de chacun des foyers fiscaux de ces personnes.

Si la taxe d'habitation n'est établie qu'au nom du contribuable, les revenus des autres cohabitants (par exemple enfants ou concubins imposés séparément qui ne sont pas redevables de la taxe d'habitation) sont pris en compte s'il s'agit de leur habitation principale et si leur revenu fiscal de référence de 2007 ne dépasse

pas les limites suivantes pour la taxe d'habitation 2008 :

Nombre de part(s)	Revenu fiscal de référence
1ère part de quotient familial	9 560 €
Demi-part suivante	+ 2 553 €
Quart de part suivant	+ 1 277 €

S'ils sont en-deçà de ces limites, les revenus des cohabitants ne sont pas retenus.

➤ **Montant de l'abattement déduit du revenu fiscal de référence** - Le montant de l'abattement à déduire pour la métropole du revenu fiscal de référence est de :

Nombre de part(s)	Montant
1ère part de quotient familial	4 877 €
4 premières demi-parts	+ 1 409 €
Demi-parts suivantes	+ 2 493 €

Les majorations d'abattement pour demi-part mentionnées ci-dessus sont divisées par 2 en cas de quart de part supplémentaire pour les enfants en résidence alternée.

➤ **Calcul du dégrèvement** - Le dégrèvement est égal au montant de la taxe d'habitation qui aurait dû être réglée diminuée du montant maximum de la taxe d'habitation qui peut être réclamé (plafonnement).



V. Redevance télévision

Les personnes redevables de la taxe d'habitation sont en outre redevables de la « redevance audiovisuelle » (ou taxe-télé).

Une seule redevance est due par foyer. Son montant s'établit à **116 € en 2008**.

Peuvent être **dégravées** de la redevance les personnes qui satisfont aux conditions d'exonération ou de dégrèvement total de la taxe d'habitation indiquées ci-dessus au § III.

Les personnes exonérées de redevance selon les conditions en vigueur en 2004 bénéficient du dégrèvement de la redevance en 2008 sous réserve de respecter les conditions de cohabitation, de revenu ou de cotisation d'impôt sur le revenu (indiquées ci-dessus § III) et de ne pas avoir été assujettis à l'ISF en 2007.

Vos droits et vos démarches

formation
social
papiers
logement
travail
justice
famille

La première
réponse
à vos
questions

sur internet

service-public.fr

par téléphone



3939

allo, service public

au prix d'une communication locale
à partir d'un poste fixe



Quoi de neuf ?

Championnats de Natation / Océanide



Grande première pour le Centre Nautique Intercommunal qui a eu le privilège d'accueillir les 8 et 9 novembre les championnats open de natation du Bas-Rhin. Et pour un coup d'essai le résultat est à la hauteur des espérances avec la présence de quelques 465 nageurs de 18 clubs venus de toute la région.

Fait suffisamment important pour rester dans les annales de l'Océanide, la présence de grands champions s'étant illustrés dans le Water Cube de Pékin. Ainsi le public a pu admirer les performances **d'Amaury Leveaux** (double champion olympique à Pékin au 4X100 m NL et 50 m NL, recordman d'Europe du 50 m NL), **d'Aurore Mongel** (détentrice du record de France du 200m papillon), sans oublier Julien Nicolardot, présent lui aussi à Pékin.

Le Centre Nautique a su séduire les organisateurs qui n'ont pas tari d'éloges à son égard et comptent bien venir plus souvent ici, selon les mots de Daniel Hinsberger, le Président du Comité Départemental de Natation. D'autant que le bassin est rapide comme l'atteste les chronos des nageurs et près de 40 % des jeunes ont amélioré leur temps. Bref de quoi alimenter les envies de voir un club se créer à Saverne. Avis aux amateurs...

Parc tertiaire du Martelberg



Une première visite de promotion commerciale a été organisée le 7 Novembre dernier. Elle a permis de promouvoir le Parc Tertiaire auprès de constructeurs, de promoteurs immobiliers et de commercialisateurs. Pour l'évènement une plaquette du site a été éditée.

Pour rappel, le Parc Tertiaire du Martelberg ce sont 25 hectares viabilisés et dédiés aux activités du tertiaire avec des lots de 20 à 1 Ha pour un coût total de 4,8 millions d'euros HT. Les travaux ont débuté fin 2006 et se sont poursuivis tout au long de l'année 2007.

Le site possède une qualité environnementale et paysagère qui a été préservée pour être un facteur d'attractivité supplémentaire. Une notice d'information ayant pour objectif de sensibiliser les acquéreurs à la prise en compte du développement durable dans la conception et la réalisation de leur projet d'implantation d'entreprise est jointe au cahier des charges de cession des terrains.

Pavillon du Développement Durable



L'équipe municipale de la ville de Saverne s'est donnée comme objectif de construire une démarche intégrée de développement durable à travers l'élaboration d'un agenda 21.

Aussi, dans une logique de démonstration, des actions « visibles » se mettent-elles en place à travers le « Pavillon du Développement Durable », construit en partenariat avec la Communauté de Communes de la Région de Saverne.

Le projet du Pavillon est de constituer un lieu récurrent d'information et de promotion du concept du développement durable vers la population, mais aussi de recueil de ses besoins et suggestions en la matière.

Le Pavillon du Développement Durable est présent, 2 jeudis par mois (tous les 15 jours), sur le marché de Saverne et consacre chaque matinée à un thème différent. Il permet également la promotion de projets locaux tels qu'une entreprise de couches lavables, le lombricompostage, etc...

Il est animé par la ville de Saverne et la Communauté de Communes de la Région de Saverne, en partenariat avec différents intervenants experts dans les thématiques abordées. Il s'appuie également sur des outils tels que des expositions, jeux, matériel d'exposition, documentation...

Les thématiques sont abordées le plus souvent en cohérence avec les événements nationaux, tels que la semaine de la mobilité, la semaine de la réduction des déchets, la fête du vélo...

Les objectifs généraux :

- Agir individuellement et collectivement sur les comportements et les consommations afin de relever les grands défis environnementaux.
- Rendre accessible au plus grand nombre le concept du développement durable et ses déclinaisons.

Les objectifs opérationnels :

- Informer et sensibiliser la population au développement durable à partir d'un lieu dédié et par le biais d'experts et d'outils validés.
- Inscrire le pavillon dans une démarche participative en associant des citoyens-experts pour partager leurs connaissances et leurs savoir faire sur les thèmes traités et en y recueillant les besoins et idées de la population.
- Promouvoir les démarches de tri sélectif et de valorisation des déchets.



Petite enfance et mode de garde :

« Comment faire garder mon enfant? »



Réseau d'Accueil Petite Enfance
(10 semaines à 6 ans)

Téléphone
03.88.91.28.89 06.73.68.89.82
Lundi et jeudi Mardi de 11h30 à 12h15
de 8h30 à 9h30

Courriel:
reseau-ape@cc-saverne.fr

Le service d'information téléphonique dont vous avez besoin !

Le Réseau d'Accueil Petite Enfance
« les petits petons »
est un accueil téléphonique dont le but est de vous informer sur les différents services et modes de garde proposés par la Communauté de Communes de la Région de Saverne.

Accueil collectif ou individuel?
Assistante maternelle privée ou crèche familiale?
Un seul mode de garde ou diverses possibilités?
Où trouver des places d'accueil?
Contactez-nous!

Téléphone Courriel:
03.88.91.28.89 reseau-ape@cc-saverne.fr
Lundi et jeudi
de 8h30 à 9h30

06.73.68.89.82
Mardi de 11h30 à 12h15
Vendredi de 11h30 à 13h

Des professionnelles de la petite enfance
répondront à vos questions!



Relais Assistantes Maternelles

Animé par Corinne SCHULER,
éducatrice de jeunes enfants

Le lieu de renseignement et d'animation pour les parents et les assistantes maternelles privées.

3A quai du canal à SAVERNE

Téléphone: Courriel:
03.88.02.00.59 ram@cc-saverne.fr
06.73.68.89.82

HORAIRES ET FONCTIONNEMENT

Activités d'éveil 3 rue Ruth à Saverne
Mardi de 9h à 11h30 sur inscription
Vendredi de 9h à 10h15 sur inscription

Permanences téléphoniques uniquement
Mardi de 11h30 à 12h15
Jeudi de 15h à 17h
Vendredi de 10h15 à 13h

Permanences téléphoniques et accueil du public:
Mardi de 13h à 16h à Saverne, 3A quai du canal
Mercredi de 9h à 12h à Saverne, 3A quai du canal

Sur rendez-vous
Jeudi de 13h à 15h

Afin de développer une offre de garde complémentaire adaptée à la demande et si vous recherchez un emploi de proximité, devenez assistante maternelle avec les nouveaux statuts :

- une convention collective,
- une protection sociale.

Notre village a besoin de vous.
En favorisant le renouvellement des assistantes maternelles nous garderons nos enfants près de nous.

Pour tout renseignement adressez-vous
à Mme SCHOEPP Mylène
06 12 70 61 02.



CALENDRIER 2009



DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISATEURS	LIEUX
4 Janvier	Présentation des vœux	L'équipe municipale	Salle Jeanne d'Arc
16 Janvier	Soirée débat : « Notre environnement »	Le Maire	Ecole Saint Gall
20 Janvier	Don du sang	Donneurs de sang	Salle des fêtes Haegen
25 Janvier	Tournoi de belote	ASC Brotsch	Salle Jeanne d'Arc
31 Janvier	Théâtre alsacien	Amicale des Pompiers	Salle Jeanne d'Arc
15 Mars	Repas Couscous	Ass. Jeanne d'Arc	Salle Jeanne d'Arc
18-19 avril	Thal Expo	Ass. Artisans locaux	Salle Jeanne d'Arc
08 Mai	Fête des Aînés	L'équipe municipale	Salle Jeanne d'Arc
Juin	Les écoles qui chantent	RPI Haegenthal	Salle Jeanne d'Arc
18 Juin	Don du sang	Donneurs de sang	Salle des fêtes Haegen
20 Juin	Feu de la Saint Jean	ASC Brotsch	Stade Thal
27-28 juin	Tournoi international Inter-sociétés	ASC Brotsch	Stade Haegen
12 Juillet	Brocante	ASC Brotsch	Rues de Thal
13 Juillet	Feu d'artifice bal populaire	Badminton	Salle Jeanne d'Arc
7-8-9 août	Tournoi « Challenge Au Bain »	ASC Brotsch	Stade Haegen
05 septembre	Soirée tartes flambées	ASC Brotsch	Birkenwald
12 Octobre	Don du sang	Donneurs de sang	Salle des fêtes Haegen
17 Octobre	Dîner dansant	ASC Brotsch	Reinhardsmunster
22 Novembre	Cochonnailles	Ass. Jeanne d'Arc	Salle Jeanne d'Arc



Joyeuses Fêtes
Joyeuses Fêtes



INFORMATIONS PRATIQUES

REVISION DE LA LISTE ELECTORALE

La révision de la liste électorale se fera jusqu'au **31 décembre 2008**.

Les personnes nouvellement installées dans la commune sont invitées à se présenter en mairie munies d'une pièce d'identité, aux heures de permanence : les lundi et jeudi de 18 h à 20 heures, en vue de leur inscription sur la liste électorale.

Rappel :

L'article L.9 du Code électoral modifié par le décret n°2006-1231 du 9 octobre 2006 stipule « l'inscription sur les listes électorales est obligatoire ».

COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS

Dates des collectes 2009	
Encombrants métalliques	Encombrants non-métalliques
20 janvier 2009	21 janvier 2009

RAPPEL : Définition d'un objet encombrant :

On comprend sous cette dénomination, tous les objets volumineux ou non, non compris dans la dénomination des ordures ménagères, provenant exclusivement d'usage domestique, qui par leur nature et leurs dimensions peuvent être chargés dans les bennes. Les objets présentés seront inférieurs à 50 kg et à 2 mètres dans leur plus grande largeur.

Ne sont pas compris :

- Les débris et gravats, décombres provenant de travaux publics particuliers ou non,
- Les déchets provenant d'origine agricole, artisanale, industrielle et commerciale,
- Les déchets toxiques,
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques (ex. téléviseur, ordinateur, etc...)
- Les carcasses et pièces automobiles,
- Les tubes néons,
- Les citernes, ballon d'eau chaude.

Le volume autorisé est de 2 m³ par foyer.

HORAIRES MAIRIE

Lundi et Jeudi de 18 h à 20 h

 : Mairie de Thal-Marmoutier - 2 rue du Mosselbach - 67440 THAL-MARMOUTIER

 : 03.88.91.20.87 -  : 03.88.91.20.87 - @ : mairie.thal.marmoutier@wanadoo.fr

Bonne Année 2009



*Le Maire, les Adjointes, les Membres du Conseil
Municipal
vous souhaitent de Joyeuses Fêtes
et vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2009*